



Règlements Techniques de la FAA 2023





REGLEMENTS TECHNIQUES des Championnats Et Coupes d'Algérie

1. Les Championnats d'Algérie de Cross-country **Ali LAMRAOUI et Sid Ahmed ABDELHAMID** »
2. Les Championnats d'Algérie d'Hiver « **Abdelkader HAMANI** »
3. La Coupe d'Algérie de Marche sur route « **Hadj Mohamed MECHKAL** »
4. Les Championnats d'Algérie de Semi-marathon « **Abdelmadjid MADA** »
5. Les Championnats d'Algérie de Marathon « **Brahim SLAMANI** »
6. Les Championnats d'Algérie des Epreuves Combinées « **Hocine BOUDIFA** »
7. Les Championnats d'Algérie des U14-U16 « **Ahmed BOUHOUCHE** »
8. Les Championnats d'Algérie des U18 et des U20 « **Saïd HAMOUTENE** »
9. Les Championnats d'Algérie OPEN « **Tayeb MEGHEZZI** » & 10.000m « **Lyes BOUALAGA** »
10. La Coupe d'Algérie des Interclubs « **Bachir MOULAY** »

Championnats d'Algérie de Cross-country « Ali LAMRAOUI et Sid Ahmed ABDELHAMID »

Article 1 : La FAA organise, chaque année, le Championnat d'Algérie de Cross-country, avec une classification individuelle et par équipe.

Article 2 : Le Championnat de Cross-country est dénommé :
« Championnat d'Algérie de Cross-country Ali LAMRAOUI & Sid Ahmed ABDELHAMID »

Article 3 : Le Championnat d'Algérie de Cross-country est organisé conformément aux Règlements Généraux de la FAA et la réglementation technique de World Athletics.

Article 4 : Catégories d'âge – Distances

Le Championnat national de Cross -country est organisé sur les distances et dans les catégories d'âge suivantes telles que fixées au tableau suivant :

Catégories	Distances		
	Wilaya	Régional	National
Benjamines	1.5km	2km	/
U16 Filles	2km	2.5Km	/
U14	2km	2.5Km	/
U16	2.5km	3km	/
U18 Filles	3.5Km	3.5Km	4Km
U18 Garçons	5Km	5Km	6Km
U20 Filles	5Km	5Km	6Km
U20 Garçons	6Km	7Km	8Km
Relais mixte (U20-Seniors)	4x2km	4x2km	4x2km
Seniors Dames Cross Long	6Km	8Km	10Km
Seniors Hommes Cross Long	8Km	9Km	1 Km

NB : Les U14 & U16 (Filles + Garçons) ne sont pas inscrits au programme des épreuves du Championnat d'Algérie du Cross-country, elles s'arrêtent aux championnats régionaux.

Au relais mixte, l'athlète ne peut prendre part qu'à une (01) seule épreuve (choix entre le cross et le relais).

Article 5 :

- Le parcours du Championnat d'Algérie du Cross-country sera tracé en tant que possible en terrain découvert et naturel, la traversée des routes sera évitée.
- Le parcours devra être clairement marqué et conçu de façon à permettre une organisation et un déroulement harmonieux



Article 6 :

- **Départ :**
 - Un soin particulier devra être accordé au point de **départ** de chaque épreuve.
 - La ligne de **départ** sera dégagée sur une distance suffisante pour éviter les bousculades et goulots d'étranglement.
 - Un système de rappel (cordes, filets,) sera placé à une cinquantaine de mètres (50m) du **départ** et actionné en cas de **faux départ**.
- **Arrivée :**
 - L'aire d'arrivée devrait être suffisamment longue et large pour permettre à plusieurs coureurs de sprinter et de se départager.
 - L'arrivée devrait être matérialisée sur le sol par une bande travée à la chaux entre 02 poteaux soulevant une banderole « **ARRIVEE** » visible aux concurrents.

Article 7 : La description du parcours accompagnée des plans et croquis y afférents sera jointe à l'invitation envoyée à chaque ligue.

Article 8 : Sont qualifiés, dans le respect des dispositions réglementaires au championnat d'Algérie de Cross-country, l'ensemble des équipes et individuels dûment affiliés et licenciés.

Toutefois, la qualification au championnat d'Algérie de Cross-country ne devient effective qu'après :

- Le dépôt d'un engagement auprès de la ligue régionale pour le Championnat Régional.
- La confirmation de participation en cas de qualification au Championnat National.

Article 9 : Peuvent être engagés ou qualifiés aux différentes phases du Championnat d'Algérie de Cross-country :

➤ **Phase 1 : Championnat Régional :**

- Les trois (03) premières équipes du championnat de wilaya pour chaque catégorie et sexe à l'exception de la ligue organisatrice pour laquelle le nombre d'équipes sera porté à quatre (04).
- Les dix (10) meilleurs athlètes individuels classés dans les vingt (20) premiers non classés en équipe pour chaque catégorie et sexe pour chaque wilaya.

➤ **Phase 2 : Championnat National :**

1-Seniors: Cross Court et Long.

- Les Trois (03) premières Equipes du Championnat Régional.
- Relais mixte : Les 3 premières équipes du championnat régional
- Les 15 meilleurs individuels classés parmi les 25 premiers (dont les équipes ne sont pas classées).
- Possibilités de qualifier une autre équipe si ses athlètes sont classés parmi les 25 premiers du tour régional.
- Sur proposition de la CTR, la DTN pourrait qualifier une équipe en tenant compte du niveau du championnat régional.

2-Autres catégories :

- Les Trois (03) premières équipes du championnat Régional.
- Les Quinze (15) meilleurs individuels classés parmi les 25 premiers (dont les équipes ne sont pas classées).
- En outre, la wilaya organisatrice pourra qualifier une équipe supplémentaire.

Article 10 : Engagement et Classement :

Catégories	Hommes		Dames	
	Nbre d'Ath. engagés	Classement	Nbre d'Ath. Engagées	Classement
U 18	06 engagés	04 classés	05 engagées	03 classées
U 20	06 engagés	04 classés	05 engagées	03 classées
Cross Court S Hommes	06 engagés	04 classés	/	/
Seniors	06 engagés	04 classés	05 engagées	03 classées
Relais mixte (U20-Seniors)	02 engagés		02 engagées	

NB : Un club ne peut engager qu'une seule équipe par catégorie et sexe.



Article 11 : Surclassement :

Aucun surclassement ne sera admis dans les épreuves de cross-country à l'exception des exigences de la participation des Equipes Nationales aux échéances internationales.

Article 12 :

Il sera mis en jeu au cours du Championnat d'Algérie de cross-country :

- **01 titre individuel** pour chaque catégorie et sexe.
- **01 titre par équipe** pour chaque catégorie et sexe.
- **01 titre pour le Challenge** par équipe (Hommes).
- **01 titre pour le Challenge** par équipe (Dames).
- **01 titre pour le Challenge combiné** (Hommes & Dames).

Article 13 :

- Le classement par équipe sera établi en référence aux Règlements Internationaux en vigueur.
- L'équipe totalisant le plus petit nombre de points sera classée première dans sa catégorie.
- En cas d'égalité de points, le classement du dernier athlète départagera les équipes (au profit du meilleur).

Article 14 :

- Des coupes et des diplômes seront remis aux trois (03) premières équipes de chaque catégorie et pour les deux (02) sexes.
- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque épreuve.
- La ligue organisatrice peut envisager des récompenses supplémentaires.

Article 15 : Tenue du club.

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 16 :

Les Règles de déroulement de la compétition seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 17 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnat d'Algérie), exception faite aux athlètes classés «A» par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Championnats d'Algérie d'Hiver «Abdelkader HAMANI»

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide la FAA le **Championnat d'Algérie d'Hiver** dénommé :
« **Xème Championnat d'Algérie D'Hiver Abdelkader HAMANI** ».

Article 2 : Les Championnats d'Algérie D'Hiver est réservé aux catégories suivantes dans les deux (02) sexes : **1-U20 - 2- Seniors**
NB : Les athlètes âgés de 16 ou 17 ans au 31 décembre de l'année de la compétition peuvent concourir dans toutes les épreuves, à l'exception des épreuves de lancers, des épreuves combinées, du 10 000m, du marathon, les courses de haies (110m haies et 400m haies pour les U18G et 100m Haies pour les U18F) et des épreuves de marche. Un athlète de moins de 18 ans ne pourra concourir que dans un maximum de trois épreuves sur piste (y compris les relais) dont seulement deux peuvent être supérieures à 200 m (qu'il s'agisse d'une épreuve individuelle ou d'une section de relais).

Article 3 :

- Le Championnat d'Algérie D'Hiver est obligatoirement organisé sur un Stade répondant aux normes réglementaires et doté d'une piste (revêtement synthétique), d'aires de sauts et de lancers.
- Le nombre de couloirs en virage ne peut être inférieur à six (06).

Article 4 : Le Championnat d'Algérie D'Hiver est ouvert aux clubs et athlètes dûment affiliés et licenciés :

- La licence sportive de l'année en cours est obligatoire.
- Les confirmations de participation doivent parvenir à la ligue organisatrice **huit (08) jours** avant le début de la compétition.



Article 5 :

Le Championnat d'Algérie D'Hiver est organisé en **03 demi-journées ou en 04 demi-journées.**

Article 6 :

- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque course.
- Toutefois, la ligue peut envisager des récompenses supplémentaires.

Article 7 : Les Epreuves arrêtées (Hommes et Dames) ;

- **Courses:** 60m -150m -300m -60mHaies -300mHaies-600m-1000m-3000m-10.000m Marche
- **Sauts :** Longueur- Hauteur-Triple saut-Perche.
- **Lancers :** Poids-Disque-Javelot-Marteau.
- **Epreuves combinées :** Heptathlon (Hommes) – Pentathlon (Dames)

Article 8 : Mode de qualification : Sont qualifiés aux championnats d'Algérie D'Hiver :

Epreuves	Athlètes qualifiés	Total au départ
60m-150m-300m-600m-60mH-300mH	-Les 24 meilleures performances	24
1000m-3000m-10.000m Marche	-Les 16 meilleures performances	16
Les Concours	-Les 12 meilleures performances	12
Les Epreuves Combinées		

NB :

- Participation sur la base de la compilation des résultats des compétitions d'Hiveres (les régionaux et les journées FAA).
- Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification.
- Pour les besoins des sélections nationales, la DTN est habilitée à qualifier un athlète à la phase nationale.
- En fonction des besoins des sélections nationales, la DTN est habilitée à opter pour les épreuves estivales (courses).

Article 9 : Tenue du club.

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 10 : Les Règles de déroulement de la compétition et le programme seront arrêtés par le **Délégué Technique.**

Coupe d'Algérie de Marche sur route « Hadj Mohamed MECHKAL »

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide la FAA la **Coupe d'Algérie de Marche sur Route** dénommé : « **Xème Coupe d'Algérie de Marche sur Route Hadj Mohamed MECHKAL** ».

Article 2 :

- Le parcours de la **Coupe d'Algérie de Marche sur Route** sera tracé en ville et se déroulera sur du macadam (goudron).

Le circuit ne doit pas être supérieur à 2Km ou inférieur à 1Km.

- Le parcours sera clairement marqué et conçu de façon à permettre une organisation et un déroulement harmonieux des différentes épreuves. La sécurité sera assurée par les organisateurs.

Article 3 : La **Coupe d'Algérie de Marche sur route** est réservée aux athlètes des catégories suivantes des deux (02) sexes : **U18-U20-Seniors.**

Catégories	Distances		Obs.
	Filles	Garçons	
U18	05 Km	10 Km	/
U20	10 Km	10 Km	/
Seniors	20 Km	20 Km	/



Article 4 : Catégories d'âge - Distances La Coupe d'Algérie de Marche sur route est organisée sur les distances et dans les catégories d'âge suivantes :

Toutefois, l'épreuve du 35Km est organisée séparément des autres épreuves. Sa tenue reste subordonnée à l'engagement minimum de cinq (05) athlètes.

Article 5 : La Coupe d'Algérie de Marche sur route est ouverte à l'ensemble des clubs et individuels dûment affiliés et licenciés :

- La licence sportive de l'année en cours est obligatoire.
- Les confirmations de participation doivent parvenir à la ligue organisatrice **huit (08) jours** avant le début de la compétition.

Article 6 :

Chaque club peut engager autant d'athlètes qu'il souhaite par catégorie et sexe.

Article 6 Bis : Sécurité

Le Comité organisateur doit assurer la sécurité des **athlètes** et des **officiels**, comme il doit dans la mesure du possible s'assurer que les routes soient fermées à la circulation.

Article 7 :

Les postes de ravitaillement en rafraichissements seront disposés conformément à la réglementation internationale.

Article 8 : Engagement et Classement par équipe :

Catégories	Hommes		Dames	
	Nbre d'Ath. engagés	Classement	Nbre d'Ath.engagées	Classement
U 18	05 engagés	03 classés	05 engagés	03 classés
U 20	05 engagés	03 classés	05 engagés	03 classés
Seniors	05 engagés	03 classés	05 engagés	03 classés

NB : Le classement par équipe ne peut s'effectuer s'il y a moins de deux (02) équipes au départ.

- L'équipe victorieuse sera celle qui aura totalisé le moins de points sur trois (03) athlètes.
- En cas d'égalité, le classement du Troisième meilleur athlète départagera les équipes.

Article 9 :

- Des coupes et des diplômes seront remis aux trois (03) premières équipes de chaque catégorie et pour les deux (02) sexes.
- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque épreuve.
- La ligue organisatrice peut envisager des récompenses supplémentaires.

Article 10 : Tenue du club.

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 11 : Les Règles de déroulement de la compétition et le programme seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 12 : La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnat d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Championnats d'Algérie de Marathon « Brahim SLAMANI »

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide la FAA un **Championnat d'Algérie de Marathon** dénommé : « **Xème Championnat d'Algérie de Marathon Brahim SLAMANI** ».

Article 2 :

L'organisation du **Championnat d'Algérie de Marathon** est placée sous l'autorité de la FAA.

Article 3 :

Le **Championnat d'Algérie de Marathon** est organisé sur la distance de 42,195 Km dans les deux sexes conformément à la réglementation en vigueur de World Athletics et concernera les athlètes âgé de **18 ans et plus Dames et Hommes**.



Article 4 :

Le parcours doit être mesuré selon la réglementation de World Athletics et le cheminement de la course sera indiqué le long du parcours par un moyen distinctif.

- 1- La longueur du parcours ne doit pas être inférieure à celle annoncée pour l'épreuve.
- 2- Pour le mesurage, il est recommandé d'utiliser la méthode de la bicyclette.
- 3- Les distances en kilomètres le long du parcours seront indiquées clairement.

Article 5 :

- Les courses doivent se couvrir sur des parcours "MACADAM" (goudron). Le départ et l'arrivée peuvent avoir lieu sur un stade
- Un suivi particulier devra être accordé aux points de **Départ et d'Arrivée**. La ligne de départ sera dégagée sur une largeur suffisante pour éviter les bousculades. L'arrivée sera indiquée clairement au sol par une bande tracée entre deux poteaux soulevant une banderole "ARRIVEE".

Article 6 :

Les organisateurs du **Championnat d'Algérie de Marathon** doivent assurer la sécurité des **athlètes** et des **officiels**, comme ils doivent dans la mesure du possible s'assurer que les routes soient fermées à la circulation.

Article 7 :

La présence d'équipes médicales mobiles et fixes durant le déroulement de l'épreuve est obligatoire.

Un concurrent devra se retirer immédiatement de la course s'il reçoit l'ordre de le faire de la part d'un membre de la santé.

Article 8 :

Les postes de ravitaillement et de rafraichissements seront disposés conformément à la réglementation internationale.

Article 9 :

Le **Championnat d'Algérie de Marathon** est ouvert athlète régulièrement licencié. La licence sportive de l'année en cours est obligatoire.

Article 10 :

- Les engagements sont illimités.
- Les clubs devront confirmer l'engagement de leurs athlètes **sept (07) jours** au plus tard avant le début du **Championnat**.
- Chaque club a le droit d'engager une seule équipe.
- Tout athlète qui n'aura pas confirmé sa participation par son club ne sera pas admis à participer au **Championnat**.

Article 11 :

Une **Réunion Technique** regroupant les représentants des clubs devra se tenir la veille du **Championnat d'Algérie de Marathon**. L'ordre du jour :

- Le contrôle des **engagements définitifs individuels et par équipes**
- La **remise des dossards**
- Le **rappel du règlement**

Article 12 :

A l'issue du **Championnat d'Algérie de Marathon**, les titres suivants seront décernés :

- **01 titre individuel** pour chaque catégorie et sexe.
- **01 titre par équipe** pour chaque catégorie et sexe.

Article 12 Bis : Engagement et Classement

Catégories	Athlètes	
	Nombre d'athlètes engagés	Classement
Dames	05 engagées	03 classées
Hommes	05 engagés	03 classés

NB : Le classement par équipe ne pourra s'effectuer s'il Ya moins de deux (02) équipes au départ.

- L'équipe victorieuse sera celle qui aura totalisé le temps le moins élevé sur trois (03) athlètes.
- En cas d'égalité (temps), le classement du troisième meilleur athlète départagera les équipes.

Article 13 :

- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque sexe.
- Des coupes et des diplômes seront remis aux trois (03) premières équipes de chaque catégorie et sexe.
- Toutefois, la ligue organisatrice peut envisager des récompenses supplémentaires.



Article 14 : Tenue du club

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 15 :

Les Règles de déroulement de la compétition seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 16 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnat d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la DTN

**Championnats d'Algérie de Semi-marathon
«Abdelmadjid MADA»**

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide la FAA un **Championnat d'Algérie de Semi- marathon** dénommé « **Xème Championnat d'Algérie de Semi- marathon Abdelmadjid MADA** ».

Article 2 :

Le **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** est organisé soit pendant le mois d'Avril, Mai, ou Septembre à Novembre (Cependant, ces périodes sont laissées à l'appréciation de la DTN).

Article 3 :

- Le **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** se dispute sur la Route (sol dur).
- Toutefois lorsque la circulation ou d'autre circonstances du même genre l'empêchent, le parcours, dûment marqué, peut emprunter une piste cyclable ou un chemin pour piétons le long de la route, mais ne doit pas passer sur des terrains meubles tels que des accotements gazonnés ou similaires.
- Le départ et l'arrivée peuvent avoir lieu sur un stade.

Article 4 :

Le **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** est organisé sur distance de **21,097 Km**.

Article 5 :

Les organisateurs du **Championnat d'Algérie Semi-marathon** doivent assurer la sécurité des **athlètes** et des **officiels**, comme ils doivent, dans la mesure du possible, s'assurer que les routes soient fermées à la circulation.

Article 6 :

La présence d'équipes médicales mobiles et fixe durant le déroulement de l'épreuve est obligatoire.

Un concurrent devra se retirer immédiatement de la course s'il reçoit l'ordre de le faire de la part d'un membre du service de santé.

Article 6 Bis :

Les organisateurs du **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** doivent assurer la sécurité des **athlètes** et des **officiels**, comme ils doivent dans la mesure du possible s'assurer que les routes soient fermées à la circulation.

Article 7 : Rafraichissements et postes de Ravitaillement.

Les postes de ravitaillement en rafraichissements seront disposés conformément à la réglementation internationale.

Article 8 :

Le **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** est ouvert uniquement à la catégorie **Senior** :

- Les engagements sont illimités.
- Les clubs devront confirmer l'engagement de leurs athlètes **Sept (07) jours** au plus tard avant le début du National.
- Chaque club a le droit d'engager une seule équipe.
- Tout athlète qui n'aura pas confirmé sa participation par son club ne sera pas admis à participer au Championnat.



Article 9 :

Une **Réunion Technique** regroupant les représentants des clubs devra, obligatoirement, se tenir la veille du **Championnat d'Algérie de Semi-marathon** dont l'Ordre du Jour est le suivant :

- Le contrôle des **engagements définitifs individuels et par équipe**.
- La **remise des dossards**.
- Le **rappel du règlement**.

Article 10 :

A l'issue du **Championnat d'Algérie**, il sera décerné les titres suivants :

- **Un (01) titre individuel** pour chaque sexe.
- **Un (01) titre par équipe** pour chaque sexe.

Article 10 Bis : Engagement et Classement

Catégories	Athlètes	
	Nombre d'athlètes engagés	Classement
Dames	05 engagées	03 classées
Hommes	05 engagés	03 classés

NB : Le classement par équipe ne pourra s'effectuer s'il y a moins de deux (02) équipes au départ.

Le classement par équipe est établi selon le règlement de World Athletics.

- L'équipe victorieuse sera celle qui aura totalisé le temps le moins élevé sur trois (03) athlètes.
- En cas d'égalité (temps), le classement du troisième meilleur athlète départagera les équipes.

Article 11 :

- Des médailles et des diplômes seront remis aux trois (03) premiers athlètes de chaque sexe.
- Des coupes et des diplômes seront remis aux trois (03) premières équipes de chaque catégorie et sexe.
- Toutefois, la ligue organisatrice peut envisager des récompenses supplémentaires.

Article 12 : Tenue du club

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 13 :

Les Règles de déroulement de la compétition seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 14 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Championnats d'Algérie OPEN « Tayeb MEGHEZZI »

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide de la FAA un **Championnat d'Algérie Open** dénommé : « **Xème Championnat d'Algérie OPEN Tayeb MGHEZZI** ».

Article 2 :

Le **Championnat d'Algérie Open** est organisé entre la première quinzaine de Juin et la première quinzaine d'Août. (Cependant, ces périodes sont laissées à l'appréciation de la DTN).

Article 3 :

- Le **Championnat d'Algérie Open** est obligatoirement organisé sur un Stade répondant aux normes règlementaires et doté d'une piste (en revêtement synthétique), d'aires de sauts et de lancers.
- Le nombre de couloirs en visage ne peut être inférieur à **six (06)**.



Article 4 :

Le **Championnat d'Algérie Open** est organisé sur l'ensemble des distances et épreuves inscrites au programme des **Championnats du Monde d'Athlétisme**. Toutefois, certaines épreuves pourraient être :

- Soit, **suspendues**, compte tenu d'une participation ne répondant pas aux normes réglementaires.

Article 5 :

Le **Championnat d'Algérie OPEN** est organisé entre 04 et 06 demi-journées.

Article 6 : Le **Championnat d'Algérie OPEN** est réservé aux catégories suivantes dans les deux (02) sexes :

1-U20

2- Seniors

NB : Les athlètes âgés de 16 ou 17 ans au 31 décembre de l'année de la compétition peuvent concourir dans toutes les épreuves, à l'exception des épreuves de lancers, des épreuves combinées, du 10 000m, du marathon, les courses de haies (110m haies et 400m haies pour les U18G et 100m Haies pour les U18F) et des épreuves de marche. Un athlète de moins de 18 ans ne pourra concourir que dans un maximum de trois épreuves sur piste (y compris les relais) dont seulement deux peuvent être supérieures à 200 m (qu'il s'agisse d'une épreuve individuelle ou d'une section de relais).

Les athlètes de la catégorie U20 âgés de 18 ou 19 ans au 31 décembre de l'année de la compétition peuvent concourir dans toutes les épreuves avec les caractéristiques de la catégorie Senior.

Article 7 : Sont qualifiés au championnat d'Algérie OPEN :

7-1 Les courses :

- Les épreuves de 100m au 800m (y compris les courses de haies et les relais) admettent au moins un tour de qualification avant la finale.
- Les épreuves de 1500m au 10.000m (y compris le 3000m SC) se déroulent en finale directe.

7-2 Les concours : La qualification d'un tour à l'autre dans les épreuves n'admettant de finale directe, se déroulera conformément aux règles de la World Athletics.

7-3 Les meilleures performances réalisées (Uniquement pendant les compétitions Fédérales, les championnats régionaux sous l'égide des CTR,) durant la saison en cours et dans la limite des quotas fixés pour chaque épreuve.

Dans le cadre des équipes nationales, la **DTN** est habilitée à qualifier des athlètes. Toute inscription d'athlètes doit se faire avant le début de la compétition et apparaître sur les listes de départs.

Epreuves		Athlètes qualifiés	Total au départ
100m - 200m - 400m – 800m- 100mH-110mH - 400mH		-Les 24 meilleures performances	24
1500m – 3000m SC -4x100m - 4x400m - 4x400m Mixte		-Les 16 meilleures performances	16
5000m - 10.000m-20 Km Marche		-Les 18 meilleures performances	18
Les Concours	Perche/Hauteur	-Les 12 meilleures performances	12
	Autres	-Les 16 meilleures performances	16
Décathlon/Heptathlon		-Les 12 meilleures performances	12

NB :

- Désignations de délégués techniques pour les championnats régionaux.
- Pour les besoins des sélections nationales, la DTN est habilitée à qualifier un athlète à la phase nationale si et seulement s'il a réalisé une performance qualifiante.
- Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification.
- La Fédération se réserve le droit de prendre toute décision avantageuse et réglementaire à l'organisation pour des raisons technico-administratives (qualification d'athlètes dans les épreuves, rajout de tours qualificatifs dans les épreuves du 1.500 m et du 5.000m, 3.000m Steeple par exemple l'année des Jeux Olympiques ou des Championnats du Monde).

Article 8 : Tenue du club. Le port de la tenue aux couleurs du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.



Article 9 : Titres & Récompenses

Le Championnat d'Algérie Open est consacré par un titre de Champion d'Algérie dans chacune des catégories et pour chaque sexe.

- Une (01) Médaille d'Or au Premier + un (01) Diplôme.
- Une (01) Médaille d'Argent au second + un (01) diplôme.
- Une (01) Médaille de Bronze au Troisième + un (01) Diplôme.

Article 10:

Les Règles de déroulement de la compétition et le programme seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 11 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Championnats d'Algérie des U18 – U20 « Arezki HAMOUTENE »

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide de la FAA un **Championnat d'Algérie** dénommé :
« **Xème Championnat d'Algérie U18 - U20**« **Arezki HAMOUTENE** ».

Article 2 :

Le **Championnat d'Algérie U18 - U20** est organisé durant la première quinzaine du mois de juillet.

Article 3 :

Le Championnat d'Algérie des U18 – U20 est organisé entre 04 et 06 journées

Article 4 :

Le **Championnat d'Algérie U18 - U20** est obligatoirement organisé sur un Stade répondant aux normes règlementaires et doté d'une piste (en revêtement synthétique), d'aires de sauts et de lancers.

Le nombre de couloirs en virage ne peut pas être inférieur à six (06).

Article 5 :

- Aucun sur classement ne sera toléré.
- Le **Championnat d'Algérie U18 - U20** est organisé sur l'ensemble des distances et épreuves inscrites au programme des Championnats du Monde. Toutefois, certaines épreuves pourront être :
- Soit, **suspendues**, compte tenu d'une participation faible ne répondant pas aux normes de la WA.
- Soit, **organisées séparément**, telles que les épreuves de **Marche et les Epreuves Combinées**.

Article 5 Bis : Limitation des épreuves :

NB : Un athlète U18 ne pourra concourir que dans un maximum de **trois épreuves** sur piste (y compris les relais) dont seulement deux peuvent être supérieures à 200 m (qu'il s'agisse d'une épreuve individuelle ou d'une section de relais).

Article 6 : Sont qualifiés au championnat national U18 – U20 :

- Les meilleures performances réalisées (Uniquement pendant les compétitions Internationales, Fédérales et les championnats régionaux sous l'égide des CTR) durant la saison en cours et dans la limite des quotas fixés pour chaque épreuve.
- Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification.
- Dans le cadre des équipes nationales, la **DTN** est habilitée à qualifier des athlètes lors de la réunion de qualification. Toute inscription d'athlètes doit se faire avant le début de la compétition et apparaître sur les listes de départs.

6-1 Les courses :

- Les épreuves de 100m au 800m (y compris les courses de haies et les relais) admettent au moins un tour de qualification avant la finale.
- Les épreuves de 1500m au 10 000m (y compris les épreuves de steeple) se déroulent en finale directe.



6-2 Les concours : La qualification d'un tour à l'autre dans les épreuves n'admettant de finale directe, se déroulera conformément aux règles de World Athletics.

Epreuves		Athlètes qualifiés	Total au départ
100m-200m-400m-800M 100mH-110mH-400mH		-Les 24 meilleures performances	24
1500m 2000m SC U18F&G 3000m SC U20F&G		-Les 16 meilleures performances	16
3000m U18F-G 3000m et 5000m U20F&G Les relais: -U18: Medley -U20: 4x100-4x400m		-Les 16 meilleures performances	16
5.000m Marche U18F 10.000m Marche U18G U20F&G		-Les 16 meilleures performances	16
Les Concours	Longueur – Triple Saut Lancers	-Les 16 meilleures performances	16
	Hauteur – Perche	-Les 12 meilleures performances	12

NB :

- Désignations de délégués techniques pour les championnats régionaux.
- Pour les besoins des sélections nationales, la DTN est habilitée à qualifier un athlète à la phase nationale lors de la réunion de qualification. Toute inscription d'athlètes doit se faire avant le début de la compétition et apparaître sur les listes de départs.
- Le Délégué Technique de la compétition est habilité à arrêter les performances de qualification

Article 8 : Tenue du club. Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 9 : Titres & Récompenses

Le Championnat d'Algérie U18 – U20 est consacré par un titre de Champion d'Algérie dans chacune des catégories et pour chaque sexe.

- Une (01) Médaille d'Or au Premier + un (01) Diplôme.
- Une (01) Médaille d'Argent au second + un (01) diplôme.
- Une (01) Médaille de Bronze au Troisième + un (01) Diplôme.

Article 10 :

Les Règles de déroulement de la compétition et le programme seront arrêtés par le **Délégué Technique**.

Article 11 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N

Championnats d'Algérie des U14 & U16 « Ahmed BOUHOUCHE »

Article 1 :

Il est organisé chaque année sous l'égide de la FAA un **Championnat d'Algérie** dénommé : « **Xème Championnat d'Algérie U14/U16 « Ahmed BOUHOUCHE** ».

Article 2 : Le Championnat d'Algérie U14/U16 est organisé entre la première quinzaine de Juin et la première quinzaine de Juillet.

Article 3 :

Le Championnat d'Algérie U14/U16 est obligatoirement organisé sur un Stade répondant aux normes règlementaires et doté d'une piste (en revêtement synthétique), d'aires de sauts et de lancers. Le nombre de couloirs en virage ne peut pas être inférieur à six (06).



Article 4 :

Le **Championnat d'Algérie U14/U16** est organisé sur l'ensemble des distances et épreuves inscrites au programme de la Fédération Algérienne d'Athlétisme.

Article 4 Bis : Limitations d'épreuves :

Chaque athlète peut prendre part à **deux (02) épreuves** au choix **autre le relais**. Pour les U16, si les deux épreuves sont des courses, **une (01) seule** pourra dépasser **150m**.

Article 5 : Le **Championnat d'Algérie U14/U16** est organisé en quatre (04) demi-journées.

Article 6 : Sont qualifiés au **championnat d'Algérie U14/U16** :

Les meilleures performances réalisées durant la saison en cours et dans les limites des quotas fixés pour chaque épreuve.

Epreuves		Athlètes qualifiés	Total au départ
60m - 80m - 120m - 150m - 250m 60mh - 80mH - 100mH - 250mH Les relais		-Le champion de région (07) -Les 17 meilleures performances	24
1200m – 2000m et Marche		-Le champion de région (07) -Les 17 meilleures performances	24
Les Concours	Saut en longueur T.Saut - Lancers	-Les 20 meilleures performances	20
	Perche et hauteur	-Les 16 meilleures performances	16

- L'intervalle de la course de 60m haies de la catégorie Benjamines Filles : 7.50m

- **NB/DJTS :** Dans le cadre de la participation des U16 aux Championnats Arabes, programmer l'épreuve du 200m Haies lors des journées FAA.

Distance	Nombre de haies	Intervalles		
		Départ-1 ^{ère} Haie	Distance entre haies	Dernière haie-Arrivée
200m Haies	10	21.46	18.26	14.20

NB :

- Désignation de Délégués techniques pour les championnats régionaux.
- Le délégué Technique du championnat national est habilité à arrêter les performances de qualification (Minimas).

Article 7 : Surclassement

Le surclassement des catégories d'âges est strictement interdit.

Article 8 : Tenue du club

Le port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.

Article 9 : Titres & Récompenses

Le **Championnat d'Algérie U14/U16** est consacré par un titre de Champion d'Algérie dans chacune des catégories et pour chaque sexe.

- **Une (01) Médaille d'Or au Premier** + un (01) Diplôme.
- **Une (01) Médaille d'Argent au second** + un (01) diplôme.
- **Une (01) Médaille de Bronze au Troisième** + un (01) Diplôme.

Article 10 :

Les Règles de déroulement de la compétition seront arrêtées par le **Délégué Technique**.



Article 1 : Il est organisé chaque année sous l'égide de la FAA un **Championnat d'Algérie des Epreuves Combinées** dénommé : «**Xème Championnat d'Algérie des Epreuves Combinées « Hocine BOUDIFFA »**».

Article 2 :

Il sera

obligatoirement organisé une phase de qualification au niveau Régional, l'organisation de la phase qualificative donne droit à l'attribution de titre de « **Champion de Région** » avec un diplôme délivré par la Ligue organisatrice.

Article 3 : Mode de Qualification au Championnat National :

- 1- Le Championnat régionale est une phase obligatoire pour se qualifier au national
- 2- Les **Meilleures performances** réalisées durant les **Championnats Régionaux** et dans les limites des quotas fixés.
- 3- **Nombre** d'athlètes à qualifier :

Catégorie	Athlètes qualifiés	Total
U14(es) (U14)	-Les 24 meilleures performances	24
U16 (U16)	-Les 20 meilleures performances	20
U18	-Les 12 meilleures performances	12
U20	-Les 12 meilleures performances	12
Seniors	-Les 12 meilleures performances	12

A titre dérogatoire, la FAA peut, éventuellement, procéder au repêchage d'athlètes n'ayant pas pu participer au **Championnat Régional**, pour des motifs jugés par l'instance Fédérale.

Article 4 : Cotation

- U18-U20 –Seniors : Table de cotation IAAF des Epreuves Combinées.
- U14-U16 : Table de cotation Banania.
- Les points et classements seront annoncés à tous les concurrents après chaque épreuve.

Article 5 : Epreuves arrêtées :

HOMMES					DAMES				
BEN	MIN	U18	U20	SEN	BEN	MIN	U18	U20	SEN
Quadrathlon	Hexathlon	Décathlon			Quadrathlon	Pentathlon	Heptathlon		
60m Longueur ==== Poids 1200M	100mH Longueur Poids Perche Javelot 1200m	100m Longueur Poids Hauteur 400m ===== 110mH Disque Perche Javelot 1200m			60m Longueur ==== Poids 1200M	80mH Longueur ==== Poids Hauteur 1200m	100mH Longueur Poids 200m ===== Longueur Javelot 800m		

Article 6 : Classement par Equipes

- Un Classement par Equipes sera établi pour les catégories : **U14 & U16** (Filles et Garçons)
- Le Classement sera établi en additionnant les points des trois meilleurs athlètes classés.

Article 7 : Titres & Récompenses

Le **Championnat d'Algérie des Epreuves Combinées** est consacré par un titre de Champion d'Algérie dans chacune des catégories et pour chaque sexe.

- **Une (01) Médaille d'Or au Premier** + un (01) Diplôme.
- **Une (01) Médaille d'Argent au second** + un (01) diplôme.
- **Une (01) Médaille de Bronze au Troisième** + un (01) Diplôme.
- Des **Coupes** et diplômes seront décernées aux Equipes victorieuses des catégories Benjamines et U16.

Article 8 : Tenue du club

Le

port de la tenue aux **couleurs** du club est obligatoire pour tous les athlètes. Une publicité peut y être insérée conformément aux règles de World Athletics.



Article 9 :

de déroulement de la compétition seront arrêtées par le **Délégué Technique**.

Article 10 :

La sélection des athlètes en Equipe Nationale doit impérativement passer par la phase Nationale (Championnats d'Algérie), exception faite aux athlètes classés « A » par la FAA avec une autorisation de la D.T.N.

Coupe d'Algérie des INTERCLUBS « Bachir MOULAY »

Article 1 :

La Fédération Algérienne d'Athlétisme organise la **Coupe d'Algérie des Interclubs** chaque année en tant que compétition par équipes.

Article 2 : La Fédération Algérienne d'Athlétisme se réserve tout le droit d'organiser la **Coupe d'Algérie des Interclubs**.

Article 3 : Dénomination

La Coupe

des **Interclubs** est dénommée : « Xème **Coupe d'Algérie Interclubs Moulay Bachir** »

Article 4 : La **Coupe d'Algérie Interclubs** sera organisée conformément aux règlements généraux de la FAA et la réglementation technique de l'IAAF.

Article 5 : La **Coupe d'Algérie Interclubs** est organisée en **Trois (03) demi-journées**.

Article 6 : Athlètes concernés

La compétition est organisée au profit des athlètes :

- **Garçons : U18 - U20 - U23 (20-21-22 ans) - 03 Seniors.**
- **Filles : U18 - U20 - U23 (20-21-22 ans) - 03 Seniors.**

Article 7 : Conditions de participation

- Chaque athlète pourra participer à **Deux (02) Epreuves** en plus du **Relais Mixte** (composé de deux (02) filles et deux (02) garçons), selon le mode suivant :

01	Une (01) Course et Un (01) Concours
02	Ou, Deux (02) Concours
03	Ou, Deux (02) Courses (mais pas de deux (02) courses de demi-fond le même jour)

Nota :

- L'épreuve de Marche est considérée comme une course de ½ fond.
- Le 800m est considéré comme une course de ½ fond.
- Les U18 peuvent participer dans la limite de **Deux (02) Epreuves ayant les mêmes caractéristiques**. Si les 02 épreuves sont des courses, **Une (01) seule** pourra dépasser 200m.
- **Engagement :**
 - Une équipe ne pourra présenter qu'un (01) seul athlète par épreuve.
 - La composition de l'équipe doit être confirmée **Trois (03) jours** avant le début de la compétition.
 - **Les changements :**

Ce n'est plus une obligation de déposer une liste d'athlètes remplaçants avant le début de la compétition.

 - Les changements sont autorisés et doivent être déposés au secrétariat de la compétition, au plus tard 30 minutes avant le début de l'épreuve concernée.
 - En cas de changement dû à un cas de force majeure, les demandes devront être également signalés auprès du secrétariat de la compétition, sur accord du Délégué Technique et après avis du médecin délégué à la compétition (exemple : athlète contractant une blessure dans une épreuve ou à l'échauffement).
 - Des changements pourront être effectués dans la limite de 3 remplaçants.
 - Toute blessure survenant dans une épreuve ne donne pas droit à un remplacement pour poursuivre ladite épreuve.
 - Pour engager **une (01) Equipe de Garçons**, le club doit être représenté dans, au moins, **Quatorze (14) cotes épreuves, en dehors du Relais Mixte**.



- Pour engager **une (01) Equipe de Filles**, le club doit être représenté dans, au moins, **Treize (13) épreuves, en dehors du Relais Mixte**.
- La participation d'une équipe au **Relais Mixte est obligatoire**.
- L'équipe du **Relais Mixte** est composée de **deux (02) athlètes filles** et de **Deux (02) athlètes garçons**.
- **Le port de la tenue du club est obligatoire**.

Article 8 : Cotation

- Pour chaque performance, l'athlète marque des points pour son équipe selon la **table de cotation athlétisme world Athletic**.
- **Utilisation de la table de cotation :**
 - La participation à une épreuve est évaluée au minimum à **Un (01) point** en cas de :
 - DQ (Faute technique)
 - DNF (Abandon)
 - NM aux concours (essais nuls)
 - Lorsque la performance réalisée se trouve entre deux (02) cotes, c'est la cote inférieure qui est retenue.
 - Les points des performances des Relais Mixtes sont attribués séparément pour chacune des deux catégories d'équipes (cote dames pour les Dames – cote hommes pour les Hommes).

Article 9 : Classement des équipes

- Le Classement des équipes s'effectue en additionnant les points attribués pour chaque résultat.
- Un classement sera attribué à chaque catégorie (Masculin- Féminin).
- Les points des performances des Relais Mixtes sont attribués séparément pour chacune des deux catégories d'équipes
- L'Equipe victorieuse est celle totalisant le plus grand nombre de points.
- L'attribution des points (pour la classification des équipes) se fera sur la base de :
 - Filles : **Treize (13) meilleures cotes + le Relais Mixte**.
 - Garçons : **Quatorze (14) meilleures cotes + le Relais Mixte**.

Article 10 : Ex-æquo

En cas d'égalité de points, il sera tenu compte de la meilleure performance ayant comptabilisé le plus grand nombre de points, puis la deuxième, puis la troisième, etc. En cas d'égalité parfaite, le temps du relais sera décisif.

Article 11 : Mode de qualification :

- **Phase Nationale :** Seront retenues pour cette phase, **les 16 meilleures équipes dans chaque sexe** ayant totalisé les meilleurs décomptes de points à l'issue de la phase Régionale.
- Date butoir pour les engagements aux régionaux : **Fin mars**.

Article 12 : Epreuves arrêtées

Epreuves	Hommes	Dames
Courses	100m-200m-400m-800m-1500m-5000m 110mH- 400mH – 10 000m Marche	100m-200m-400m-800m-1500m-5000m 100mH- 400mH - 5000m Marche
Sauts	Longueur- Triple Saut -Hauteur-Perche	Longueur- Triple Saut - Hauteur- Perche
Lancers	Poids – Disque – Javelot - Marteau	Poids – Disque – Javelot - Marteau
Relais Mixte	4x400m	

Article 13 : Récompenses

- Des **coupes** et des **diplômes** seront remis aux trois (03) premières équipes de chaque catégorie et sexe.
- **Les huit (08) premières équipes** bénéficieront **d'un bonus de points** à la classification FAA des Clubs.
- **Valorisation :** Une aide financière sera attribuée aux **huit (08) premières équipes**, selon leur classement ; le bureau fédéral fixe le montant.

Article 14 :

du déroulement de la compétition et le programme seront arrêtés par le **Délégué Technique**.

Les Règles

Article 15 : Participation d'athlètes étrangers

Pour prendre part aux interclubs, ils devront impérativement avoir participé à au moins une compétition sur piste FAA inscrite au calendrier national d'Hiver et/ou estival de l'année en cours.